



OIAC

Conférence des États parties

Deuxième session extraordinaire
30 avril 2003

C-SS-2/3
30 avril 2003
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

**RAPPORT DE LA DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE
DE LA CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES**

1. Point 1 de l'ordre du jour – Ouverture de la session

- 1.1 La deuxième session extraordinaire de la Conférence des États parties (ci-après dénommée "la Conférence") a été ouverte le 30 avril 2003 à 15 h 18 par son président, l'Ambassadeur Nouredine Djoudi (Algérie).
- 1.2 Cette session a été convoquée conformément à l'article 5 du Règlement intérieur de la Conférence, à la demande du Conseil exécutif (EC-M-22/1 du 28 mars 2003). Il a été déclaré que la session se tiendrait à huis clos.
- 1.3 Les 87 États parties ci-après ont participé à la deuxième session extraordinaire de la Conférence des États parties: Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Canada, Chine, Chypre, Colombie, Cuba, Danemark, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Japon, Jamaïque, Jordanie, Koweït, Lesotho, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Mongolie, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Serbie et Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Viet Nam, et Zambie.



2. Point 2 de l'ordre du jour – Adoption de l'ordre du jour

Sur recommandation du Bureau, la Conférence a adopté l'ordre du jour ci-après pour sa deuxième session extraordinaire :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. La politique de la durée de service à l'OIAC
4. Adoption du rapport de la Conférence des États parties
5. Clôture de la session

3. Point 3 de l'ordre du jour – La politique de la durée de service à l'OIAC

La Conférence a examiné et adopté la décision sur la politique de la durée de service à l'OIAC (C-SS-2/DEC.1 du 30 avril 2003).

4. Point 4 de l'ordre du jour – Adoption du rapport de la Conférence des États parties

4.1 Le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (C-SS-2/2 du 30 avril 2003) a été présenté par son président, Mme Maria Dulce Silva Barros (Brésil). Le Président a indiqué oralement qu'après la clôture de la réunion de la Commission de vérification des pouvoirs, des pouvoirs en bonne et due forme avaient été reçus pour les représentants des pays suivants : Bélarus, Philippines, Pologne, République tchèque et Soudan, et que des communications officielles avaient été reçues concernant les représentants de l'Albanie et de la Lituanie. La Conférence a pris note de ces nouvelles données et a approuvé le rapport.

4.2 La Conférence a examiné et adopté le rapport de sa deuxième session extraordinaire.

5. Point 5 de l'ordre du jour – Clôture de la session

Le Président a prononcé la clôture de la deuxième session extraordinaire de la Conférence des États parties le 30 avril 2003 à 15 h 31.